

ORDRE DU JOUR

A. PRIÈRE

B. APPEL

C. RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL

Ratification du procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil tenue le
13 novembre 1996.

**D. DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT À LA SUITE DE RÉUNIONS
ANTÉRIEURES DU CONSEIL ET DES COMITÉS**

E. CORRESPONDANCE*

Distribuée séparément.

*** CORRESPONDANCE VERSÉE AUX DOSSIERS DU GREFFE RÉGIONAL**

F. ABSENCES

Les membres suivants du Conseil signalent qu'ils ne pourront pas assister aux réunions du
Conseil ou des comités aux dates indiquées :

Aucune absence signalée.

G. MOTION DE PRÉSENTATION DE RAPPORTS DES COMITÉS

RAPPORT N° 47 DU COMITÉ DES SERVICES ORGANISATIONNELS ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. MANUEL D'ENTRETIEN ET DE FONCTIONNEMENT
DIVISION DE L'EAU - CONTRAT N° CC-6621 - ATTRIBUTION DU
CONTRAT
-

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve l'attribution du contrat n° CC-6621 de 161 131,30 \$ à JL Richards and Associates Limited, d'Ottawa, pour la rédaction d'un manuel d'entretien et de fonctionnement du réseau de distribution d'eau.

2. EXAMEN DES TRAVAUX D'ENTRETIEN NÉCESSAIRES
PROJETS D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER 1982-1996 - NOMINATION
D'EXPERT-CONSEIL
-

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve l'attribution d'un contrat de 69 550 \$ pour l'évaluation des travaux d'entretien nécessaires des projets d'aménagement paysager le long des routes régionales et sur les propriétés de la MROC à l'entreprise AGFOR, de Greely.

3. DROITS D'ENTRÉE - DÉPÔT DE NEIGE - HIVER 1996-1997

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil approuve :

1. l'abolition de la redevance supplémentaire des frais d'élimination (0,44 \$/m³) de la neige transportée des rues de la Ville d'Ottawa à la nouvelle partie du dépôt de neige de Bayview pour l'hiver 1996-1997;
2. des droits d'entrée de 1,50 \$ par mètre cube (1,50 \$/m³) à ce dépôt de neige pour l'hiver 1996-1997, sous réserve de la recommandation n° 1.

4. PRIX UNITAIRE - SABLE EN HIVER - APPELS D'OFFRES

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve les prix unitaires du sable en hiver (Annexe A) en vigueur en 1996-1997 pour l'achat de sable jusqu'à un coût estimatif de 200 000 \$.

5. ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LE MATÉRIEL INFORMATIQUE INTERGRAPH

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve l'achat de matériel informatique d'une valeur de 399 050 \$ auprès d'Intergraph Canada Limited, de Mississauga, dans le but d'améliorer l'architecture actuelle.

6. PRÉLÈVEMENT AUX FINS DU FONDS D'AMORTISSEMENT POUR 1997

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil reçoive ce rapport à titre d'information.

7. FINANCEMENT POUR LES DÉCHETS SOLIDES

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve l'application, à compter de 1997, d'un taux du millième spécial pour les déchets solides aux biens imposables situés dans un secteur de services donné dans le but d'augmenter le financement pour les déchets solides.

8. ÉTATS FINANCIERS ET RÈGLEMENT DE 1995-1996 PROGRAMME DE SOINS À DOMICILE

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve les états financiers/rapport annuel de rapprochement de 1995-1996 pour le Programme de soins à domicile qui seront soumis au ministère de la Santé.

9. POLITIQUE DES SERVICES EN FRANÇAISRECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve les déclarations de principe qui constituent la politique des services en français figurant à l'annexe A.

10. VENTE DE TERRAINS EXCÉDENTAIRES : CLYDE/MERIVALERECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

- 1. approuve la vente de 3,07 acres de terrain, soit la pièce 32 aux termes du projet de plan de lotissement, à Besner-Vered (1980) Ltd. et à la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, pour la somme de 760 000 \$ sous réserve des conditions énoncées dans le rapport;**
- 2. approuve la vente de 87,1 acres de terrain, soit les pièces 1 à 31 inclusivement, la pièce 33, les pièces 35 à 38 inclusivement ainsi que les rues numéros 1 et 2, à l'exception d'une réserve d'un pied le long de l'extrémité ouest de la propriété, à Ashcroft Developments Inc., pour la somme de 6 500 000 \$ sous réserve des conditions énoncées dans le rapport;**
- 3. autorise le personnel à négocier avec Ashcroft Developments Inc. un droit de passage des services d'eau traversant les terres Assaly jusqu'à l'avenue Clyde et une entente de recouvrement des coûts de la viabilisation avec le propriétaire des terres Assaly et, une fois le travail terminé, à vendre la réserve d'un pied à Ashcroft Developments Inc. pour la somme d'un (1) dollar conformément au contrat de vente;**
- 4. approuve l'affectation de fonds à l'achèvement d'un branchement d'eau jusqu'au chemin Baseline, si ce branchement s'avère nécessaire, et à l'achèvement des travaux nécessaires de nettoyage écologique conformément aux conditions de vente à Ashcroft Developments Inc. telles qu'elles sont expliquées dans le rapport.**

RAPPORT N° 8 DE LA COMMISSION DE TRANSPORT RÉGIONALE

1. ALEX CULLEN, MEMBRE DE LA COMMISSION

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION

Que le Conseil régional révoque la nomination du conseiller Cullen en tant que membre de la Commission de transport régionale si le Conseil n'a plus confiance en sa capacité de mener à bien son rôle et ses responsabilités en tant que membre de la Commission de transport régionale d'Ottawa-Carleton.

RAPPORT N° 9 DE LA COMMISSION DE TRANSPORT RÉGIONALE

1. FONDS POUR L'ACHAT D'AUTOBUS DE QUARANTE PIEDS ET D'AUTOBUS ARTICULÉS POUR LA PÉRIODE 1997-2000
-

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION

Que le Conseil régional pourvoie la somme approximative de 38 millions de dollars pour OC Transpo, pour la période 1997-2000, à titre de participation locale à l'achat de 245 autobus de quarante pieds et d'environ 45 autobus articulés.

RAPPORT N° 46 DU COMITÉ DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

1. RAPPORT FINAL - PROGRAMME PILOTE DE SUBVENTIONS AUX PROJETS COMMUNAUTAIRES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT (PSPCE)
-

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve :

- 1. que le Programme de subventions aux projets communautaires reliés à l'environnement (PSPCE) soit maintenu en 1997 et que 40 000 \$ y soient consacrés;**
- 2. que le processus et les principes directeurs relatifs au PSPCE respectent les conditions établies lors de l'examen des subventions régionales;**

3. **que le Comité d'allocation des fonds soit composé des mêmes membres en 1997;**
 4. **que le PSPCE fasse l'objet d'un examen après le programme de 1997 et que soient présentées des recommandations concernant le renouvellement du programme ou des modifications au programme.**
2. MISE À JOUR CONCERNANT L'ÉTUDE SUR LA RIVIÈRE RIDEAU
MODÈLE DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

1. **approuve le modèle de consultations publiques présenté dans le rapport, y compris une séance d'information publique prévue au printemps de 1997;**
 2. **autorise le commissaire de l'environnement et des transports à entamer un examen technique et des discussions avec le ministère de l'Environnement et de l'Énergie, en consultation avec les partenaires en matière de qualité de l'eau, sur la réévaluation des critères actuels concernant le déversement d'eau pluviale dans la rivière Rideau.**
3. MODIFICATION N° 13 AU PLAN DIRECTEUR DE
LA VILLE DE GLOUCESTER

RECOMMANDATION MODIFIÉE

Le comité ne fait aucune recommandation.

4. DÉVERSEMENT D'EAUX USÉES BRUTES DANS
LA RIVIÈRE DE L'OUTAOUAIS ET LA RIVIÈRE QUYON

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil fasse part de ses préoccupations à la Municipalité de Pontiac et au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec en ce qui concerne le déversement d'eaux usées brutes dans la rivière Quyon, qui se jette dans la rivière de l'Outaouais, et qu'il demande à la Municipalité et au gouvernement provincial de résoudre promptement ce problème.

RAPPORT N^o 40 DU COMITÉ DES TRANSPORTS

1. PASSAGE POUR PIÉTONS AUX RUES PRESTON ET ELM

RECOMMANDATIONS MODIFIÉES

1. **Que le Conseil d'approuver le remplacement du passage pour piétons aux rues Preston et Elm par des feux de circulation pour piétons à une intersection.**
2. **Que, dans le cadre de cette mesure:**
 - a. **l'actuel passage pour piétons soit enlevé;**
 - b. **le passage pour piétons sur la rue Preston, sur le côté nord de la rue Elm, soit interdit en tout temps;**

et que le Règlement régissant la circulation et le stationnement soit modifié pour qu'il reflète ce changement.

2. PROGRAMMES DE CIRCULATION POUR PIÉTONS ET POUR LES FEUX
DE CIRCULATION POUR 1996 - PHASE I

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil approuve ce qui suit :

1. **L'installation de feux de circulation pour piétons aux deux endroits suivants :**

- a. Rue McLeod au niveau de la rue Metcalfe - intersection ouest;
 - b. Boulevard Jeanne d'Arc (route régionale 55) sur le côté est du boulevard Belcourt;
2. Dans le cadre de la recommandation 1. a, que le double virage à droite soit interdit au feu rouge en tout temps;
 3. Dans le cadre de la recommandation 1. b, que le passage pour piétons soit interdit sur le boulevard Jeanne d'Arc (route régionale 55) sur le côté ouest du boulevard Belcourt;
 4. Qu'un arrêt multidirectionnel (au lieu des feux de circulation) soit installé à l'intersection des rues Booth et Elizabeth;
 5. Qu'un feu de circulation soit installé à l'intersection des rues Lancaster et Walkley;
 6. Que la somme de 151 100 \$ soit transférée du compte 912-30692 du village de Carp au compte 912-37140 des nouveaux feux de circulation;
 7. Que le Règlement régissant la circulation et le stationnement soit modifié pour qu'il reflète ce changement.
3. CHEMIN HUNT CLUB OUEST AU NIVEAU DE LA PROMENADE MOODIE - ACQUISITION DE TERRAINS
-

RECOMMANDATION MODIFIÉE

Que le Conseil régional d'entamer des négociations avec la Commission de la capitale nationale dans l'optique de l'acquisition par la MROC des étroites parcelles de terrain à l'intersection du chemin Hunt Club ouest et de la promenade Moodie afin de permettre la reconstruction de cette intersection et de la doter de signalisation adéquate et de bretelles de virage dans le but d'améliorer la sécurité et de faciliter le flux de la circulation.

H. MOTION D'ADOPTION DE RAPPORTS DES COMITÉS

**I. MOTION DE PRÉSENTATION
DE RÈGLEMENTS DE LA MROC**

TROISIÈME LECTURE

1. Règlement ratifiant les règlements municipaux (régissant la circulation automobile sur les routes locales comme suit) :

Ville de Gloucester	148 de 1996
Ville de Nepean	094 -96

2. Règlement établissant les tarifs imposés par le bureau du Greffe pour les copies ou copies certifiées conformes de tout dossier, livre ou publication.

J. MOTIONS (AVIS DONNÉ PRÉCÉDEMMENT)

- (A) Motion du conseiller H. Kreling
Appuyée par le conseiller A. Munter

ATTENDU QUE la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton est responsable du développement économique d'Ottawa-Carleton;

ATTENDU QUE la MROC étudie en permanence des nouvelles sources de croissance économique;

ATTENDU QUE les partenariats entre le public et le secteur privé offrent des avantages à tous les participants;

ATTENDU QUE Bell Canada a mis sur pied un programme de réseaux communautaires intégrés (Integrated Community Networks) qui utilise des produits et des services de Bell Canada et d'autres compagnies afin de concevoir des solutions commerciales pour les commerces et les organismes qui sont intéressés à évaluer les occasions de croissance future;

ATTENDU QUE la haute technologie et l'expertise en matière de télécommunications est facilement disponible dans Ottawa-Carleton;

IL EST DÉCIDÉ QUE le Conseil régional, en collaboration avec la Société d'expansion économique d'Ottawa-Carleton, étudie la mise en oeuvre et le développement du programme de réseaux communautaires intégrés dans toute la MROC.

- (B) Motion du conseiller A. Munter
Appuyée par le conseiller H. Kreling

ATTENDU QUE la région d'Ottawa-Carleton fonctionne comme une seule entité sociale, économique et politique;

ATTENDU QUE que les centres téléphoniques actuels de Bell Canada sont les mêmes aujourd'hui qu'ils étaient il y a un siècle, voulant dire que les appels téléphoniques entre de nombreuses régions de la MROC sont des appels interurbains;

ATTENDU QU'en raison de cette situation, certaines collectivités au sein d'un des centres les plus avancés en matière de haute technologie au Canada se trouvent en dehors de la région téléphonique les unes des autres;

ATTENDU QUE les politiques actuelles de Bell Canada font appel à un processus encombrant pour changer de région téléphonique, qui comprend le volume d'appels et un processus de vote;

ATTENDU QUE, du point de vue du développement économique, de l'encouragement de l'utilisation de la technologie et de la cohésion communautaire, il est important que les commerces et les particuliers sur l'étendue d'Ottawa-Carleton puissent communiquer entre eux sans avoir à payer des frais interurbains;

IL EST DÉCIDÉ QUE le Conseil régional demande à Bell Canada de changer sa région téléphonique afin d'éliminer les frais interurbains au sein d'Ottawa-Carleton et cela sans augmenter les tarifs téléphoniques.

- K. AVIS DE MOTION (POUR ÉTUDE LORS DE LA PROCHAINE RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL)**
- L. RÈGLEMENT DE RATIFICATION**
- M. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS**
- N. LEVÉE DE LA SÉANCE**